

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE SAINTE-MARIE

Objet: Règlement numéro 455-11-2024

## **AVIS PUBLIC**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance statutaire du 27 novembre 2024, il a été adopté le règlement numéro 455-11-2024 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Nouvelle-Beauce sur une partie du domaine lié à la gestion des matières résiduelles ».

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC au, 280, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au <a href="https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/">https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/</a>.

Donné à Sainte-Marie, le 28 novembre 2024.

Nancy Labbé

NavalPathi

Directrice générale

et greffière-trésorière